

# CHARTRE INTERNET

Médiathèque de Montesquieu-Volvestre

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des ressources informatiques mise à disposition des usagers dans la médiathèque de Montesquieu-Volvestre. L'inscription à ce service suppose la reconnaissance préalable par l'utilisateur de ce document.

## LES SERVICES OFFERTS

- Accès à internet le plus exhaustif possible
- Réalisation de documents avec les logiciels disponibles sur le poste informatique
- Récupération de documents sur clés USB
- Impression en noir et blanc de documents (service payant selon le tarif fixé par délibération du Conseil Municipal)
- La connexion Wi-Fi

## CONDITIONS D'ACCÈS

- La consultation d'Internet est gratuite et ouverte à tous les usagers de la médiathèque sur présentation : soit d'une pièce d'identité en cours de validité, soit de la carte d'inscription à la médiathèque.
- L'identification individuelle lors de l'usage du poste est obligatoire (la Loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 impose à tout fournisseur d'accès public à Internet de conserver pour une durée d'un an les informations permettant d'identifier l'utilisateur et les données relatives aux fournisseurs et aux services utilisés).
- L'accès se fait aux horaires d'ouverture de la médiathèque. La connexion est limitée à une heure par jour et par personne, dans le cas où le poste est occupé.
- Pour garantir l'accès au plus grand nombre, le poste est réservable. Tout retard de plus de 10 minutes annule le rendez-vous. En cas de récidive, la médiathèque se réserve le droit de refuser les rendez-vous ultérieurs.
- Les mineurs ont accès au poste informatique sur autorisation parentale écrite signée au moment de leur inscription. Par conséquent, l'utilisation d'Internet se fait sous la responsabilité légale des personnes détentrices de l'autorité parentale (père ou mère, tuteur légal). La durée de consultation pour les enfants de moins de 12 ans est de 45 minutes.

## CONDITIONS D'UTILISATION

- L'introduction de clés USB, de CD-ROM ou tout autre support personnel doit être précédée d'une analyse antivirus auprès du personnel de la médiathèque.
- Le commerce électronique est autorisé et reste de la responsabilité de l'utilisateur.
- Les utilisateurs s'engagent à respecter les lois en vigueur notamment en ce qui concerne les droits d'auteur, les droits voisins et le téléchargement de fichiers numériques.
- **Ne rentrent pas dans les missions de la médiathèque et sont strictement interdits :**
  - La consultation de sites portant atteinte à la dignité de la personne, présentant un caractère pornographique ou dégradant, incitant à la haine raciale, constituant une apologie du crime et de la violence ;

- Toute forme de piratage ;
- Le détournement, l'utilisation ou la divulgation des messages électroniques et l'installation de systèmes conçus pour réaliser de telles interceptions ;
- Le partage de fichiers par l'intermédiaire d'un logiciel P2P ;
- La modification de la configuration du matériel informatique ;
- La consultation de sites payants ;
- Tout type de téléchargement sur le disque dur.

## **RESPONSABILITÉ MORALE ET RESPECT DE LA LÉGISLATION**

D'une manière générale, l'utilisateur est invité à prendre conscience d'une part qu'il est dans un espace public où son écran est visible par tous et d'autre part que les données consultées sont susceptibles de faire l'objet d'une transmission à l'autorité judiciaire sur demande de celle-ci.

- Chaque utilisateur est responsable de sa session.
- L'utilisateur est informé que pendant les sessions internet son écran est visible par le personnel de la médiathèque.
- Des contrôles en direct et a posteriori peuvent être effectués pour la vérification des sites consultés (via un logiciel de contrôle à distance). Ils permettent de connaître les dates et heures de consultation.
- Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de faire cesser la consultation de tout site dont le contenu serait non conforme aux lois en vigueur (droits d'auteurs, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale...) ou contraire aux bonnes mœurs.
- Les usagers qui ne respecteraient pas le contenu de la Charte pourraient se voir refuser temporairement ou définitivement l'accès au poste informatique voire à la médiathèque.
- Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la médiathèque municipale de Montesquieu-Volvestre.